

bonjour

Pour info, mon mail du 21.08 à Acta 2, demandant l'envoi de ma lettre du 21.08 adressée aux copropriétaires accompagnée de son annexe.

Acta 2 n'a rien fait et, en réponse à cette demande, m'a présenté sa démission le 25.08.23, avec effet immédiat.

Je travaille sur les solutions à mettre en œuvre et ne manquerai pas de vous informer des résultats.

Très cordialement.

Jean Pierre COUVAUD



### **Mesdames, Messieurs, chers copropriétaires.**

La date de l'Assemblée Générale a été fixée au 21 octobre 2023.

Cette Assemblée va être particulière parce que je vais vous proposer le remplacement d'Acta2.

Afin que vous compreniez cette décision, je joins à la présente la copie du mail que je leur ai adressé le 09.08.2023 et qui résume assez bien le pourquoi de cette décision.

Celle-ci n'a pas été facile à prendre mais elle s'est imposée. En effet, indépendamment de la surcharge de travail et de lassitude que Brigitte et moi avons subi, le comportement décrit dans le mail ci-dessus a bloqué tout fonctionnement normal, a paralysé nos projets, a occulté toute analyse financière et a détérioré les relations inter copropriétaires par l'absence de réponses aux différentes questions posées, etc....

Concernant l'avenir, je compte reprendre et mener à bien les projets pour lesquels vous m'avez accordé votre confiance :

- Les panneaux solaires
- La vidéo surveillance
- Les actions en vue d'obtenir un dédommagement pour « l'affaire Zayan »
- Le traitement des piscines au sel.

Je souhaite rajouter à cette liste :

- L'installation d'un écran dynamique dans le hall, face aux ascenseurs, qui permettra l'affichage instantané de toute information à destination des résidents telle que : Fermeture occasionnelle de locaux, pannes, travaux, travaux d'entretiens etc...avec pour chaque information, l'indication des actions en cours ainsi que les objectifs de délais.  
Il pourra aussi y être indiqué des informations plus ludiques, telles que manifestations à Perla 3, manifestations dans la région, ou encore, le rappels des règles à respecter en cas de manquements à ces dernières et toute autre information qui se présentera comme utile. Le coût d'investissement est d'environ 500€ auquel se rajoute une dépense mensuelle d'environ 30€.
- La visite par un organisme de contrôle agréé du solarium afin d'en valider la conformité ou de définir les travaux nécessaires à sa mise en conformité.
- La révision des toitures des parkings par une entreprise qualifiée capable de nous apporter les garanties adéquates en responsabilité civile et professionnelle.

Enfin, j'ai étudié les problèmes de dysfonctionnement de la piscine intérieure et je pense avoir trouver la solution. Il me manque simplement une entreprise compétente afin de la finaliser.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir et continuant à compter sur votre soutien.

Veuillez accepter mes plus sincères salutations.

Le President

Jean Pierre COUVAUD